

Compte-rendu du Conseil municipal Séance du 21 février 2013

Approbation des comptes administratifs et de gestion de la commune

Au cours de la séance, les conseillers ont examiné les comptes administratifs 2012 concernant les différents budgets de la commune (budget général, assainissement, zones économiques, zone des Chaunières, lotissements).

Pour ce qui concerne le budget général, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 687 277 € pour 2 005 685 € de dépenses, ce qui permet de dégager un excédent de 681 592 €.

Pour la section d'investissement, les recettes s'élèvent à 1 500 004 € et les dépenses à 1 204 159 € avec un solde positif de 295 845 €. En prenant en compte, les comptes cumulés de 2011 et 2012, la section de fonctionnement dégage un excédent de 681 591 € et la section d'investissement un déficit de 120 959 €. Le résultat cumulé de 560 632 € correspond à l'autofinancement disponible pour le budget 2013.

Les comptes administratifs présentés par M. le Maire et les comptes de gestion du percepteur étant en parfaite concordance, ils ont été approuvés à l'unanimité des membres du conseil municipal.

Antenne relais SFR, sollicitation d'un remboursement de frais

Début 2011, la société SFR a lancé un projet d'installation d'une antenne relais dans la zone du Mortier. En juillet 2012, et après une réunion publique, le conseil a donné son accord pour l'installation d'une antenne de 25 m de hauteur et pour la vente d'une parcelle pour un montant de 13 500 €. Mais en avril 2012, SFR décide de geler tous ses programmes d'investissement avant de se prononcer en janvier 2013 par un arrêt du projet de Cugand.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal se prononce pour le remboursement des frais engagés par la commune, estimés à 1059 € (coûts de gestion, de bornage de la parcelle).

Vente d'un local Relais à la SARL Rémi Boucher

Autorisée en mars 2012, la vente d'un local Relais (ex DCS) à la SARL Rémi Boucher n'avait pu être finalisée pour des motifs d'ordre administratif. Ces derniers étant désormais levés, la cession va pouvoir se réaliser sur les conditions alors définies (prix de vente 60 000 €).

Subvention exceptionnelle pour la fête de la pêche.

L'association de pêche « l'Union des Deux Rives », présidée par M. Joseph Braud organise une grande manifestation autour de l'Eau et de la Pêche. Elle se déroulera les 24, 25 et 26 mai à l'Espace du Doué (Espace Culturel et site départemental). Différentes activités sont au programme et au regard des finalités pédagogiques et éducatives du thème retenu, notamment en direction des scolaires, le Conseil municipal se prononce pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

Autorisation spéciale de dépenses.

Deux factures concernant des travaux urgents et non prévus au budget 2012 sont parvenues en mairie. L'une (2 800 €) concerne la pose d'un vélux dans les gîtes communaux de Gaumier, l'autre (1 700 €) correspond à l'achat d'un trancheur pour la cuisine du restaurant scolaire. Ces deux dépenses ont été validées et seront reportées au budget 2013.

Mise en place du SPANC

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) concerne toutes les maisons d'habitation non reliées à la station d'épuration. Les systèmes d'assainissement de toutes ces maisons seront contrôlés en 2013 par les services de la Communauté de Communes compétente en la matière. Afin d'expliquer la démarche aux personnes concernées, et sur invitation, des réunions d'information vont être proposées les 19 et 27 mars à 19 h à la salle du Mingot.

Les autres décisions du Conseil municipal

Adoption des statuts du Syndicat d'Assainissement Cugand-Gétigné : Le conseil a examiné et adopté les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Cugand Gétigné votés lors de la séance ordinaire du 17 octobre 2012.

Convention avec la commune de Gétigné : En 2007, l'assainissement du village de Fouques a été réalisé. Le raccordement à la station d'épuration s'est réalisé en empruntant le réseau de la commune de Gétigné, situé de l'autre côté de la Sèvre.

Une convention vient d'être mise au point entre les deux communes pour organiser leur coopération. Elle prévoit notamment la participation de la commune de Cugand aux frais de d'entretien du réseau proportionnellement au volume d'eaux usées rejeté (base 2012 = part fixe annuelle par poste de relèvement 1 644,12€ HT – part variable annuelle : 0,0514€ HT/m³).

Vente d'une parcelle - lotissement des Giraudelles : Dans le lotissement des Giraudelles, la commune est propriétaire d'une parcelle de 195m² débouchant sur la voie ferrée. Cette parcelle comporte une servitude de tréfonds, liée à la présence d'une canalisation. M. Huchet dont la propriété jouxte cette parcelle se porte acquéreur au prix fixé par les Domaines, soit 20 €/m². Accord du conseil.

Convention d'entretien avec le Conseil Général pour les rues de la Vendée et du Paradis : Après les aménagements réalisés, ces deux rues faisant partie du réseau routier départemental (RD 755), le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer une convention avec le Conseil Général, convention qui précise les modalités d'entretien (bande de roulement au Conseil Général ; trottoirs, peinture, signalétique à la charge de la commune).

Prochain conseil municipal le 28 mars 2013.